



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom : 15W-50 X-RACE
Forme du produit : Mélange
Code du produit : 13024xxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Huile moteur synthétique

Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet
34750 Villeneuve les Maguelone - France
04 67 42 30 12
info@cai34.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Eye Irrit 2 : H319

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :
Pas d'information complémentaire disponible.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP)



Mentions d'avertissement (CLP)

: ATTENTION

Mentions de dangers (CLP)

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation

P280 - Porter des gants/des vêtements/un équipement de protection des yeux et du visage

P305+P351+P338 - En cas de contact avec les yeux : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Pas d'information complémentaire disponible.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

3.1 Substance

Non applicable.

3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Phosphorodithioic acid, mixed O,O-bis (1,3-di-methylbutyl and iso-Pr) esters, zinc salts Reach : 01-2119493626-26	< 3%	283-392-8	Xi R38 R41 N R51/R53	Skin.Irrit.2 H315 Eye Dam.1 H318 Aquatic. Chronic 2, H411
Benzenamine, N-phenyl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène Reach : 01-2119491299-23	< 0,5 %	270-128-1	R52/53	Aquatic.Chronic 3, H412

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

4.1 Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation

: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau

: Enlever vêtements et chaussures contaminés.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire

: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10/15 minutes en maintenant les paupières écartées.
Consulter un spécialiste si la douleur persiste.

Premiers soins après ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR.
Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation

: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Symptômes/lésions après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer desséchement ou gerçures de la peau

Symptômes/lésions après contact oculaire

: Le contact direct avec les yeux est probablement irritant

Symptômes/lésions après ingestion

: Ingestion peu probable.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche. Poudre. Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser en fort courant d'eau.

5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie : Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris respiratoire
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une ventilation générale du local. Évacuer et restreindre l'accès.

Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.
Ne pas inhale les vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans le domaine public. Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible.
Les mélanges de déchets ne doivent pas pénétrer dans les égouts.

6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.
Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique.

Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre. Ne pas fumer. Il est recommandé :

- De garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues et des outils pouvant provoquer des étincelles.
- De ventiler les locaux
- D'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires..

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et arrêté français du 30/06/04, version consolidée du 05/07/2013

France	VME mg/m ³	VLE mg/m ³
Huile minérale	5	10

8.2 Contrôles de l'exposition

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

Protection de mains

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection des yeux

: Lunettes de sécurité.

Protection de la peau et du corps

: Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Protection des voies respiratoires

: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation, avec une ventilation adéquate.

Autres informations

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide, verte
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
PH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion / de congélation	: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: >210°C (PA)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité de vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,868 (PA)
Solubilité	: Insoluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 140 cSt à 40°C
Propriétés explosives et comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Flamme nue. Étincelles. Rayons du soleil directs. Chaleur.
Matières incompatibles	: Ne pas mettre en contact avec les acides et oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	: Fumée. Oxydes de carbone, sulfure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aigüe	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Peut entraîner une irritation de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Peut entraîner une irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Une exposition prolongée à forte concentration peut provoquer irritations des voies respiratoires/des yeux et des maux de tête. Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer dermatite et dessèchement.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Éviter la pénétration dans les égouts et eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou le domaine public.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

<i>Recommandations pour l'élimination des déchets</i>	: Évacuer sur des sites de décharge autorisés Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux en vigueur
<i>Écologie - déchets</i> <i>Code Européen des déchets</i>	: Éviter le rejet dans l'environnement : 13 02 05*

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1 Numéro ONU

Non réglementé.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classes de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

<i>Dangereux pour l'environnement</i>	: Non
<i>Polluant marin</i>	: Non
<i>Autres informations</i>	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.



Fiche de données de sécurité (FDS)

15W-50 X-RACE

Conforme au Règlement (CE) n°453/2010
Date de révision : 20/06/2018

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Réglementation EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2 Directives Nationales

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.

RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases H

Eye Dam 1	Lésions oculaires graves / irritations oculaires, Catégorie 1
Skin Irrit 2	Corrosif / irritant pour la peau, Catégorie 2
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, danger à long term, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, danger à long term, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	provoque des lésions oculaires graves
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme

Phrases R

R38	Irritant pour la peau
R41	Risques de lésions oculaires graves
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme
Xi	Irritant
N	Dangereux pour l'environnement

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.